Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260611-20260902-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-09-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 11 juin 2026

OBJET : bail restaurant « Au Coin Gourmand » - SARL Hamon Fabrice et LE CORRE Fabienne

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 2 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, CLEZIO P,PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, TRENY C, RAFFRAY Y, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R, LE CAER S.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.
QUERO S. qui a donné pouvoir à JOUANNO L.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 mai dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail du restaurant Au Coin Gourmand avec la SARL Hamon Fabrice et LE CORRE Fabienne au 15 juin 2026.

Toutefois, ayant pris du retard avec la constitution de leur dossier, les gérants demandent à reporter l'entrée en vigueur du bail au 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce report et autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec une entrée en vigueur le 1er septembre 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE Côtes d'Armor